



Abandon des droits parentaux

Par **protat**, le **16/06/2011** à **14:54**

Bonjour,

sachant que je n'ai pas vu mon fils depuis presque un an, que je n'ai pas contribué à son éducation ni financièrement, ni physiquement, ni psychologiquement, que je ne l'appelle pas non plus au téléphone, et que je refuse de le voir quand il me demande de venir passer le week end chez moi, peut on engager contre moi une procédure d'abandon de mes droits parentaux ?

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **19:10**

Quel âge a l'enfant ?

La pension résulte-elle d'un jugement ?